

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 4 juin 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	18	Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juin à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 29 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. FANTON, DARROUX, Mme LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, MMES LASSALLE, ABADIE, GABARROT, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY et Mme GROSJEAN.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme CHABBERT à Mme DUBOSC, M. IGLESIAS à M. FANTON, M. BARBARA à M. FORGUES, Mme CHARLIER à Mme MENDES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORMENT.

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
13 JUIN 2024
Publication
13 JUIN 2024

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance

2024-04-06 : PROJET DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA STE PHILARMONIQUE

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée qu'il a été sollicité par la société Philharmonique de Mirande pour une demande de subvention exceptionnelle afin de financer une partie de leur projet d'enregistrement musical sur CD sur le thème de la Résistance.

Cette subvention d'un montant de 300 € serait à imputer à l'article 65748 du Budget Primitif 2024 de la Régie Culturelle. Afin de la mandater, il convient de procéder à une modification à ce Budget, comme suit, en vue de conforter le chapitre 65 de 300 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chap. 65 : Autres charges Gestion courante		Chap. 70 : Produits des services, domaine et ventes diverses	
65748 : Subventions de fonctionnement aux organismes privés	300 €	70876 : Remboursements de frais par les communes membres du GFP	300 €

Le conseil est appelé à se prononcer sur l'octroi de cette subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur le versement d'une subvention exceptionnelle à la société Philharmonique de Mirande d'un montant de 300 € et autorise la décision modificative présentée ci-dessus permettant le versement de cette somme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey - Villa Noulibas dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Le Secrétaire,
Thierry VIDAL**



**Extrait certifié conforme.
Fait à MIRANDE, le 11 juin 2024**

**Le Maire,
Patrick FANTON**




Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM240613CL006
Objet :	Projet de versement d'une subvention exceptionnelle à la société philharmonique
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	032-213202567-20240604-DCM240613CL006-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 032-213202567-20240604-DCM240613CL006-DE-1-1_0.xml	text/xml	909 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2024 04 06 - Versment subv except. Sté philharmonique.pdf Nom métier : 99_DE-032-213202567-20240604-DCM240613CL006-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	89.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juin 2024 à 09h45min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 juin 2024 à 09h46min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 juin 2024 à 09h46min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 juin 2024 à 09h46min45s	Reçu par le MI le 2024-06-13